

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHALAS SEANCE DU 20 JUILLET 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 20 juillet 2017, à 19h00, les membres du Conseil Municipal d'Echalas, à la suite de la convocation adressée à chacun de ses membres le 12 juillet 2017, se sont réunis en salle du conseil sous la présidence de Mme Christiane JURY, Maire, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Corinne BERGER, Josette BESSON, Virginie BOTTNER, Laurent CHARPENTIER, Aure DUPEUBLE, Jean Luc FOISON, Fernand FURST, Christiane JURY, Serge INNAMORATI, Patricia MOULIN, André PRIVAS, Fatima VIDAL.

Étaient absents : Ludovic DUMAINE, Annie MELNYCZEK, Rosaria GIBERT, Mathieu POULENARD.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h05, excuse Ludovic DUMAINE, Annie MELNYCZEK, Rosaria GIBERT et Mathieu POULENARD, absents.

Fernand FURST est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2017

Le Conseil approuve à l'unanimité le PV de la séance du 15 juin 2017.

N°2017-07-20-54 – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2017

Madame le Maire explique au Conseil que le Conseil d'école, convoqué pour une réunion extraordinaire le 7 juillet, s'est prononcé en faveur du retour à la semaine de quatre jours.

Madame le Maire donne ensuite lecture au Conseil du courrier reçu en mairie le 12 juillet, par lequel l'Inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Education Nationale accepte le retour à la semaine de quatre jours.

Pour l'année 2017-2018, les horaires proposés sont donc les suivants :

	Lundi, Mardi, jeudi et Vendredi	
8h30-11h30		13h30-16h30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accepter le retour à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée 2017.

N°2017-07-20-55 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Madame le Maire donne lecture au Conseil des modifications à apporter au règlement intérieur des services périscolaires suite au retour à la semaine de quatre jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le nouveau règlement intérieur des services périscolaires tel que présenté.

N°2017-07-20-56 – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CIC AMENAGEMENT FONCIER POUR LE TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES EQUIPEMENTS DE L'ECO QUARTIER

Madame le Maire rappelle au Conseil le projet de construction d'un éco quartier .Le projet consiste en la construction de 25 logements : 12 logements sociaux (collectifs), 9 maisons et 4 lots libres. Les travaux doivent commencer en 2018 et être livrés en 2020.

Madame le Maire expose au Conseil que, dans ce cadre, des équipements publics seront réalisés (espaces verts et plantations, voies de dessertes, parking et aires de stationnements, places publiques et aires de jeux, mobilier urbain, bassin de rétention). Ces équipements doivent être intégrés dans le domaine public communal à l'issue des travaux. Pour cela, la signature d'une convention de transfert doit être signée avec l'aménageur CM-CIC aménagement foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser Madame le Maire à signer la convention de transfert des équipements communs de l'éco quartier avec le CM-CIC Aménagement foncier.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Faute de projet, Madame le Maire propose d'ajourner cette délibération. La demande de subvention sera effectuée l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.